



PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT

Direction Générale des Routes,
de la Mobilité et du Patrimoine

Division Routière Départementale
Clermont-Limagne

MODIFICATION OU CREATION D'UN ACCES SUR UNE ROUTE DEPARTEMENTALE

AVIS DU GESTIONNAIRE DE LA VOIRIE

N° 18/122

Service instructeur :	DSD Thiers		
N° de la demande :	PC 063 131 18 L 0002		
Commune :	CULHAT	En agglomération : OUI NON*	
Adresse - Lieu-dit :	Reigère		
Avis du maire :	FAVORABLE - DEFAVORABLE - RESERVE - ABSENT *		
Déposée par :	SERGIS.		
En vue de :	Implantation Centrale Photovoltaïque au sol.		
Le long de la RD n°:	332	PR : 1+809	Cadastre :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Voirie Routière

VU le règlement de la Voirie Départementale approuvé le 25 juillet 2012 par le Président du Conseil Général du Puy-de-Dôme

VU l'arrêté du Président du Conseil départemental en date du 5 décembre 2017 donnant délégation de signature à Monsieur

Michel MIOLANE, Directeur général Adjoint des services du Conseil départemental, Directeur Général des Routes, de la Mobilité et du Patrimoine ;

EN AGGLOMÉRATION*	HORS AGGLOMÉRATION*
Voir les observations ou remarques éventuelles ci-dessous	Voir les observations ou motifs éventuels ci-dessous
AVIS CONFORME A CELUI DU MAIRE de la COMMUNE Selon les dispositions de l'article 20 du règlement de la voirie départementale du Puy-de-Dôme, nous émettons un avis similaire à celui du maire car, à l'intérieur de l'agglomération, il est compétent en matière de sécurité routière, dans le cadre de son pouvoir de police.	
AVIS FAVORABLE SANS OBSERVATION *	
AVIS FAVORABLE AVEC OBSERVATIONS * (voir ci-dessous)	
AVIS DEFAVORABLE * (voir motif ci-dessous)	
Observations ou motif si avis réservé ou défavorable :	
Les accès, en ou hors agglomération, recevant un avis favorable ou favorable avec observations devront faire l'objet d'une <u>demande de permission de voirie à déposer auprès de la DRD Clermont-Limagne.</u>	

* Rayer les mentions inutiles

Fait à Billom, le 15 JUN 2018
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Division Routière Départementale
CLERMONT-LIMAGNE

Philippe LEBLANC